



Mairie de Pont-Salomon
Place de l'église
43 330 Pont-Salomon

COMMUNE DE PONT-SALOMON
43330 – Département de la Haute-Loire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 JUILLET 2018

Le 9 juillet de l'an deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil Municipal de Pont-Salomon se sont réunis au lieu et horaire habituels de leurs séances, en Mairie de Pont-Salomon, sous la présidence de Monsieur Laurent COLETTI, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 3 juillet 2018

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

Présents : COLETTI Laurent, VOCANSON Laetitia, LARDON Antoine, GRENOUILLER Aurélie, GARDETTE Davy, CELLE Laura, CORNILLON Bertrand, GROS Muriel, NOWACZYK Claire, RABEYRIN David, GACHET Chantal

Membres absents excusés représentés :

PERRIER Marc a donné procuration à COLETTI Laurent

Membres absents : CHAMBON Valérie, MONTELMARD Gérard, PAGANOTTO Aurélie, MINAIRE Jean-Louis

Ouverture de la séance : 20h05

Désignation du secrétaire de séance

→ Antoine LARDON est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux du 11 juin 2018

> Mis aux voix le procès-verbal du 11 juin 2018 est adopté à l'unanimité

Décisions : 2018-06 « Décision d'ester en justice – Contentieux GIRINON »

DOMAINE ET PATRIMOINE

1/ Règlements de copropriété avec l'OPAC 43

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Valide le principe de rédaction des nouveaux règlements de copropriété

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE

1/ Organisation du transport scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018/2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'organisation pour la gestion du transport scolaire sur les services spéciaux avec le département de la Haute-Loire et la Région.

2/ Convention d'entretien du patio de l'ADMR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la rédaction d'une convention

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1/ Rapport d'activité de la CCLS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte du rapport d'activité 2017 de la Communauté de communes Loire Semène

FINANCES LOCALES

1/ Durée d'amortissement des immeubles de rapport

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les durées d'amortissement ci-dessous présentées
 - Maison médicale: 15 ans
 - Columbarium : 8 ans

COMMANDE PUBLIQUE

1/ Accord-cadre à bons de commande – petits travaux de voirie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appels d'Offres

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire aborde trois sujets demandés par Monsieur RABEYRIN :

- Fourrière animale : Mme GROS, déléguée au SICCDE, indique avoir transmis à chaque conseiller municipal le bilan des actions du syndicat sur la commune
- Mur de l'Hermet Bas : Monsieur LARDON indique s'être rapproché de l'assurance de la commune pour évoquer une éventuelle prise en charge
- Subvention pour le square du Rossignol : Madame VOCANSON indique qu'il s'agit d'une rénovation et non d'une création

La séance est levée à 20 heures 50